

Décryptage de la taxe foncière 2021

le taux communal de la taxe foncière augmente :

- ce n'est pas une décision de la municipalité
- c'est une réforme nationale

En 2021, les Départements perdent le produit de Taxe foncière. Leur part revient aux communes.

En 2021, la municipalité a décidé de **maintenir** la part de son taux à 8,74%

Aussi, en 2021 :

nouveau taux de la taxe foncière = taux communal + taux départemental

soit $8,74\% + 27,07\% = 35,81\%$

Concrètement sur 100 € payés

en 2020	en 2021
75,60 € pour le Département	100 € pour la commune
24,40 € pour la commune	

Ça fait toujours 100 €, c'est juste un transfert de fiscalité entre collectivités !